



VENTE Barème à compter du 1^{er} mai 2019 pour locaux d'habitation et terrains à bâtir.

Prix de vente en €				% TTC
	0		35 000	10%
de	35 001	à	50 000	9%
de	50 001	à	100 000	8%
de	100 001	à	150 000	7%
de	150 001	à	200 000	6%
de	200 001	à	500 000	5%
de	500 001	à	au-delà	4%

Honoraires à la charge du vendeur (sauf cas particulier),
arrondis à la centaine d'euros inférieure, et pour une TVA au Taux de 20%.

Avis de valeur / estimation avec remise d'un rapport écrit facturé au prix de **70,00 TTC** (TVA 20%), majoré de frais de déplacement suivant le barème fiscal, sauf pour les communes de Saint-Cyprien, Alenya, Elne, Latour-Bas-Elne, Palau Del Vidre et Villeneuve de la Raho. Ce montant sera remboursé si le bien est mis en vente dans notre agence. Il sera déduit du montant d'honoraires facturés par notre Agence lors de réalisation de la vente, suivant la grille détaillée ci-dessus, à l'issue de l'acte authentique.

LOCATION Barème à compter du 1^{er} mai 2019 pour locaux d'habitation.

- 1) **Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (Tant à la charge du locataire, que du propriétaire) :**
 - De 0 à 50 m = 8,00 €/m²
 - De 50 m² à 100 m² = 6.50 €/m²
 - De 100 m² et plus = 5.00/ €/m²
- 2) **Honoraires d'Etat des Lieux = 3.00 €/m², montant plafonné à 180.00 € pour chaque partie.**

NOTA : L'addition des honoraires des paragraphes 1 et 2 ci-dessus sont plafonnés à 1 mois de loyer pour chaque partie

- 3) **Ala charge exclusive du propriétaire, pour l'entremise (interventions, publicités...), honoraires à la charge exclusive du propriétaire, soit un forfait de 100.00 € TTC.**

CASA BELLA IMMOBILIER

7, bd. Desnoyer – Résidence LE NAUTILUS
66750 SAINT-CYPRIEN Plage

CASA BELLA IMMOBILIER, SASU au capital de 2000 €, immatriculée sous le numéro de SIREN 825 184 856 au RCS de PERPIGNAN – Carte professionnelle n° 6601 2017 000 017 697, délivrée la CCI PERPIGNAN et des PYRENEES ORIENTALES.

Adhérent de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), ayant le titre professionnel de obtenu en France dont l'activité est régie par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 (dite « loi HOGUET ») et son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972 (consultables en français sur www.legifrance.gouv.fr), et soumis au code d'éthique et de déontologie de la FNAIM intégrant les règles de déontologie fixées par le décret n° 2015-1090 du 28 août 2015 (consultable en français sur www.fnaim.fr)

Titulaire d'une assurance en Responsabilité Civile professionnelle AXA France IARD - numéro de police 5589075304-000420

Titulaire d'une garantie financière souscrite auprès d'AXA France IARD, sous le Numéro de Police 722 057 460, pour un montant de 110 000 Euros, au titre de l'activité de TRANSACTION Immobilière